

LICENCE STAPS - MENTION EDUCATION ET MOTRICITÉ - ENSEIGNEMENT

## Semestre 3 EDM

**UEB : ENCADRER ET ANALYSER L'ACTIVITÉS DES PRATIQUANTS DANS LE CADRE D'AP ET/OU SPORTIVES, ARTISTIQUES, DE LOISIR, DE SANTÉ**

# Analyser l'activité des pratiquants (débutants/initiation) en situation et concevoir un projet d'intervention

## Présentation

Responsable enseignement : Marion BOITEUX

Intervenants :

Claude BECHU, Eric MAZET, Julie N'KABIDY, Mickaël BARACHET, Marion BOITEUX, Sébastien HAREL, Fabien LE SAUX, Hugues HERMAN, Anne ABILY, Julie GRALL, Yann PENN, Isabelle BARS

À partir de l'analyse de l'APSA (cadre référencé) et de critères référencés d'observation, l'étudiant doit établir un diagnostic de l'activité motrice du pratiquant observé sur une vidéo (TD1), puis mettre en œuvre une démarche interprétative à partir du cadre des ressources afin de concevoir des dispositifs adaptés aux pratiquants observés (TD2+)

**2 crédits ECTS**

Volume horaire

Travaux Dirigés : 12h

## Objectifs

Analyser l'activité des pratiquants (débutants/initiation) en situation et concevoir un projet d'intervention

## Pré-requis nécessaires

UED S1 et S2

## Compétences visées

- > BLOC 2 : Critérier ses observations en utilisant les cadres d'analyse pré-définis afin de définir un niveau de pratique et aller vers les objectifs en lien.
- > BLOC 3 : Repérer les conduites insécuritaires afin d'intervenir en responsabilité
- > BLOC 6 : Mobiliser des concepts scientifiques pluridisciplinaires, des modèles théoriques et méthodologiques concernant les activités physiques et/ou sportives pour établir un diagnostic de l'activité d'une personne ou d'un groupe. Contextualiser un diagnostic d'activité au regard de l'environnement éducatif et sportif d'un groupe ou d'une personne. Mobiliser une culture technique, pratique, didactique et technologique approfondie des APSA pour proposer des apprentissages. Analyser le pratiquant débutant (contexte de stage) dans des APSA spécifiques vers le dispositif d'apprentissage

## Bibliographie

MCC : pour l'UE "Encadrer et analyser l'activités des pratiquants dans le cadre d'AP et/ou sportives, artistiques, de loisir, de santé"